

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE *UN BUT*UNE FOI



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT

(INSEPS)

***MEMOIRE DE MAITRISE Es SCIENCES ET
TECHNIQUES***

DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT

THEME :

**CONTRIBUTION DES APS A L'INTEGRATION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE DES ENFANTS HANDICAPES
MOTEURS**

Présenté par :

**IDRISSA DIOP
ETUDIANT A L'INSEPS**

Sous la direction de :

**Mr ABDOU KARIM THIOUNE
DOCTEUR GUINDO (T.DABO)**

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2006-2007

GRACES

A **ALLAH**, le tout **Puissant**, le **MISERICORDIEUX**, **Seigneur** des cieux et des terres, **MAITRE** de l'univers.

Il aura permis que ce modeste travail voie le jour. Je ne serai jamais suffisamment reconnaissant à son égard. Alhamdoulillah.

A son **PROPHETE SEYDINA MOUHAMED** (psl) : que le bon **DIEU** lui accorde sa bénédiction ainsi qu'à sa famille suivant sa valeur et l'estimation de son ultime dignité. Prières infinies sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons ainsi que sur sa communauté.

DEDICACES

- ✎ A ma très chère mère **KINE SARR** : je ne saurai jamais trouver les mots exacts pour vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour nous. Vous êtes une mère exemplaire et toujours prête à vous sacrifier pour le bonheur et au profit de vos fils. ce travail n'est donc que le fruit de vos multiples sacrifices consentis. Nous prions Le Très Haut de vous donner longue vie et pleine de santé.
- ✎ A mon cher père **IBRAHIMA DIOP** : durant toutes nos études vous n'avez jamais cessé de nous conseiller, de nous aider financièrement et moralement. A travers vous, nous avons appris le vrai sens de la responsabilité nous ne vous remercierons jamais assez.
- ✎ Particulièrement à **PAPA DIADJI** : je dédie ce travail en guise de remerciement pour tout ce que vous faites pour moi. GRAND MERCI.
- ✎ A mon grand frère **DIADJI** : je n'oublie pas les nombreux efforts que tu fournis pour nous pour qu'ayons les meilleures conditions pour étudier.
- ✎ A mes tantes **Maty DIOP, Ndèye SARR** et à tous mes oncles.
- ✎ A tous mes frères et cousins : **Pape Massar et Alé, Ndiaga, Abdou, Ablaye, Sangue, Fallou, le petit Youssou, Jules, Ibou, Ibra, Amadou, Babacar Diouf et Dabakh. A Pape Matar.**
- ✎ A toutes mes soeurs et cousines : **Mame Aida, Fatou Sarr, ndéye sokhna, Ya Maty, Ya Aida, Adji Ndir, Awa, Fama, Kiné Diouf, Aida, diatou et Sokhna.**
- ✎ A tous mes amis : **Laye Ndiaye, Zale, John, Ndiaga, Sarra, Ndeye Bineta, Ameth, Sy, Ibou diop, Ndiaw Samb et Badiane, Abdou fall Leye, Aliou doro, pape samba ndiaye**
- ✎ A tous les enfants handicapés moteurs du Sénégal
- ✎ A tous les membres de la **Dahira Tijaan**
- ✎ Enfin à mes **grand-mères** Mame Aida, Mame Maimouna, Mame Rokhaya.

REMERCIEMENTS

- Au tout PUISSANT, LUI qui m'a donné la force et le courage d'être arrivé au bout de mon travail
- Vifs remerciements à l'endroit de mon professeur de natation monsieur **ABDOU KARIM THIOUNE** qui a bien voulu m'encadrer tout au long de mes recherches dans la rigueur et surtout dans l'abnégation
- Merci à vous **Monsieur GUINDO**, Docteur au centre TALIBOU DABO qui, malgré ses préoccupations, a toujours eu l'amabilité de me guider depuis le début jus qu'à la fin de mes travaux.
- Au président de la Fédération Handisport, Monsieur **SANTI AGNE**.
- A tous les élèves handicapés moteurs du centre **TALIBOU DABO**
- A tout le personnel du **CTD** particulièrement à BAYE DJIBY, à la principale du CEM, au directeur de l'école, à **madame Guéye, tata Sophie** et **Birahim**.
- Grand merci à tous les élèves handicapés moteurs des lycées **KENNEDY, DE LA FOSSE**, et **BLAISE DIAGNE** qui ont répondu aux questions.
- A tous les professeurs d'EPS des lycées, principalement à **MOUSSA DIATTA** (Kennedy), **monsieur Camara** (blaise diagne), **AZIZ NDIAYE** (LTD), monsieur Forbis (lycée Lamine gueye).
- Merci à toute ma famille **NDIR** à Pikine.
- Mention spéciale à **seline, yoro, mansour, mame diarra, Nénou, oumy ndiaye, augustin**.
- A tous les professeurs de l'**INSEPS** et tout le personnel.
- A tous mes promotionnaires.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	13
PROBLEMATIQUE.....	16
I. <u>CADRE THEORIQUE</u>	19
1. L'ENVIRONNEMENT EVOLUTIF DE L'ENFANT HANDICAPE MOTEUR.....	20
1-1 LE CADRE SOCIAL	
1-2 LE CADRE LEGISLATIF ET JURIDIQUE	
1-3 LE CADRE EDUCATIF	
2. LE HANDICAP MOTEUR.....	23
3. LES CARACTERISTIQUES DU HANDICAP MOTEUR.....	26
4. LES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAPES MOTEURS.....	2
5. LES PRINCIPALES CAUSES DU HANDICAP MOTEUR.....	23
5- 1 CONGENTALE	
5- 2 SEQUELLE DE MALADIE	
5- 3 ACCIDENTELLE	
6. LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET LES ENFANTS HANDICAPES MOTEURS.....	24

II. <u>METHODOLOGIE</u>	27
1. LE CHAMP D'ETUDE	
2. ANALYSE DOCUMENTAIRE	
3. LE QUESTIONNAIRE	
4. LE GUIDE D'ENTRETIEN	
5. TRAITEMENT DES DONNEES	
6. LES PROBLEMES RENCONTRES	
7. LES LIMIRES DE L'ETUDE	
III. <u>RECUEIL ET EXPLOITATION DES</u>	
<u>DONNES</u>	38
❖ ANALYSES ET COMMENTAIRES.....	39
❖ DISCUSSION GENERALE.....	69
IV. <u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	72
❖ <u>CONCLUSION</u>	73
❖ <u>PERSPECTIVES</u>	74
V. <u>ANNEXE ET BIBLIOGRAPHIE</u>	75
❖ ANNEXE.....	77
❖ BIBLIOGRAPHIE.....	83

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Considérés comme des individus entièrement à part, les personnes souffrant de handicap ou de déficiences physiques ont depuis longtemps été marginalisées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'éducation, de formation et d'insertion dans le tissu socio-économique.

Dans les pays développés, le droit d'accès à l'instruction, aux infrastructures de base est non seulement consacré dans le vaste cadre institutionnel mais les moyens mis en œuvre pour une justice sociale ne souffrent d'aucune ambiguïté.

Cependant dans les pays en voie de développement (pour ne pas dire sous-développés) à ressources rares et aléatoires, confrontés à des impératifs de développement, à des problèmes de survie et à des calamités, la question de la prise en charge des facteurs de développement se posent avec acuité et avec une sévérité plus marquée chez les populations défavorisées ou simplement désavantagées.

Il est aujourd'hui manifeste que dans tous les pays du monde le sport occupe une place considérable et participe sans aucun doute à la reconstruction d'un équilibre social de ses pratiquants et les installe dans un processus d'épanouissement au sein du milieu où ils évoluent. Dès lors la pratique d'activités sportives devrait être l'apanage de toutes les catégories et types de populations. Malgré les efforts fournis, les moyens investis, les politiques d'égalité de chances déclarées, certains groupes sociaux à l'instar des déficients physiques et plus particulièrement les handicapés moteurs, n'arrivent pas à bénéficier de manière juste et équitable de cadres pouvant leur permettre de s'épanouir et d'acquérir tout ce qui est consacré à l'éducation et à leur intégration sociale.

Un tel état de fait pourrait être lié à des problèmes d'ordre historique, culturel et socio-économique, à un déficit de prise en charge par les autorités de la politique sportive marqué par une insuffisance criarde de matériels et d'infrastructures, mais aussi et surtout à l'appréhension que font nombre d'individus quant à la pratique d'activités physiques et sportives de l'enfant porteur de handicap.

Ainsi, au vu de tout ce qui précède, force est de constater que les enfants handicapés moteurs sont plus ou moins laissés pour compte dans le cadre de la pratique des Activités Physiques Sportives (APS) et ont un problème sérieux d'intégration sociale. Nous pouvons dire qu'il y a déphasage entre la pratique des APS pour ces enfants et le cadre institutionnel prévu par certaines dispositions de la charte du sport et par certains organismes à l'image de l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS visant à promouvoir la meilleure prise en charge des enfants défavorisés. Autrement dit la notion du « sport pour tous » est loin d'être une réalité.

Ce qui nous intéresse à priori c'est d'une part de démontrer que la pratique des APS est un moyen privilégié d'éducation, d'insertion sociale des handicapés moteurs et d'autre part de mettre en évidence le déficit de politique sportive et de prise en charge de ces handicapés moteurs. Nous allons donc nous atteler à montrer l'importance des APS à l'égard de ces derniers en abordant cinq chapitres ; après avoir dégagé notre problématique et formuler notre hypothèse de recherche nous allons aborder la revue de littérature qui s'appuie sur six sous chapitres, puis nous évoquerons le cadre méthodologique centré sur l'hypothèse de travail pour montrer que les enfants handicapés moteurs ne bénéficient pas de cadres à priori pouvant leur permettre de développer leurs potentialités pour une meilleure autonomie et une intégration sociale et socio-économique plus acceptable.

PROBLEMATIQUE

Malgré les progrès scientifiques et les ambitions politiques (mieux être, développement social et économique, développement durable), malgré les déclarations d'intention pour une justice sociale plus manifeste et généralisée, l'écrasante majorité des enfants dans le monde reste encore confinée dans des situations de pauvreté et d'injustice accablante.

Dans les pays pauvres et particulièrement en Afrique, la plupart des enfants sont dépouillés des besoins fondamentaux, des droits inaliénables en dépit des stratégies dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion socio-économique. Sous ce regard, les personnes désavantagées en l'occurrence les handicapés moteurs semblent être parmi les catégories de populations les plus marginalisées par les politiques ; ils sont dans la rue, ils sont laissés à eux-mêmes à la merci de la mendicité, de la délinquance, de la prostitution, de la criminalité...

La nécessité de promouvoir une société juste, respectueuse des valeurs morales et du progrès social et économique n'a jamais été aussi débattue que ces dix dernières années à travers les instances mondiales (ONU, UNESCO...), les ONG, les Etats, la société civile...

Les défis et les déficits politiques, les injustices persistantes, créent des sentiments de frustration, affaiblissent la société, suscitent des déséquilibres de telle sorte que les populations les plus vulnérables se trouvent dans une situation sociale déplorable où elles se sentent rejetées. Dans le cadre des politiques sportives nous sommes encore dans les sentiers battus : car se posent des problèmes d'accessibilité des handicapés aux biens sociaux, aux infrastructures de base adaptées à leur handicap.

Dés lors ces handicapés ne participent pas de manière plus active dans les rencontres et compétitions au niveau local, continental et mondial comme les jeux paralympiques pour leur permettre de participer aux concerts sportifs internationaux. Au Sénégal, malgré l'existence d'une structure dénommée « handisport » l'implication des déficients moteurs aux différents championnats sportifs à l'image des « valides » tarde encore à être prise au sérieux car les activités sont sporadiques. Il est très rare dans le contexte sportif actuel de notre pays de voir une manifestation, même des plus minimales, en faveur des handicapés moteurs, les quelques rares activités concernent des adultes ; ceci nous amène à nous poser la question de savoir s'il existe une politique pyramidale de développement sportif portée par Handisport.

En revisitant le cadre institutionnel nous sommes attirés autant par le contenu de la charte du sport que celui des Institutions Officielles (recueil de textes organisant les APS). En effet, s'il est vrai que le cadre général est tracé, il reste que la spécificité des personnes souffrant de handicap simple ou complexe n'est pas exprimée de manière explicite : est-ce une négligence, une ignorance ?

En Europe, l'accessibilité des handicapés aux activités physiques et sportives est un facteur déterminant de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Elle est devenue une obligation nationale en France depuis la loi du 30 juin 1975. A partir de cette loi jusqu'à la « loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les législateurs ont voulu améliorer l'accessibilité des personnes handicapées afin de garantir une réelle intégration de la personne handicapée. Elle est même devenue un des grands chantiers du quinquennat présidentiel, du fait d'un retard considérable de la France par rapport aux autres pays européens en la matière.. Elle doit également prendre en compte la place qui leur est faite dans la vie de tous les jours, leur permettant « une participation pleine et entière à la vie en société».

Ainsi, l'accessibilité doit permettre de supprimer aussi bien les barrières architecturales et techniques liées à l'environnement physique des villes que les barrières culturelles.

Le rôle joué par l'Education Physique et Sportives (EPS) et les APS dans le processus d'intégration et de valorisation des personnes handicapées a permis de repenser les politiques de justice sociale laquelle prend son ancrage au sein des organisations sportives spécifiques. L'intérêt que nous portons aux enfants handicapés moteurs nous emmène à réfléchir sur leur prise en charge, sur le pourquoi de la pratique des APS et suscite en nous une certaine curiosité.

Nous tenterons par notre étude de présenter les principaux problèmes auxquels sont confrontés les enfants handicapés moteurs dans la pratique du sport. Ces problèmes sont de nature différente et cette diversité s'observe tant au niveau des infrastructures, d'acquisition du matériel approprié, qu'au niveau de la socialisation et l'intégration dans les APS. Des lors on se pose la question de savoir dans quelle mesure les APS contribuent-elles à l'insertion socio professionnelle du handicapé moteur ?

CADRE

THEORIQUE

1. L'environnement évolutif de l'enfant handicapé

moteur

L'enfant porteur de handicap a besoin d'évoluer dans un cadre de vie qui lui permettra de s'épanouir et non de l'anéantir. Il est donc indispensable d'offrir à l'enfant un environnement évolutif adapté à son état.

1-1 Le cadre social :

Les barrières architecturales (problèmes d'accessibilité) et sociales (discrimination ou simple attitude négative des personnes vis-à-vis du handicap) jouent un rôle important dans la construction du « désavantage social ». Comme l'ont souligné depuis longtemps les anglo-saxons « *si je ne peux pas monter un escalier en fauteuil roulant, c'est moins parce que je suis en fauteuil que par ce qu'il y a un escalier...* ». si un enfant handicapé ne peut pas aller à l'école de son quartier, est-ce dû à ses déficiences ou à l'éducation nationale qui remplit bien mal son rôle d'accueil universel en ne mettant pas en place les solutions adaptées nécessaires ?

Si la mère d'un enfant polyhandicapé renonce à l'emmener dans un lieu public pour ne plus subir les regards gênés ou désapprobateurs des « soit disant normaux » c'est plus en raison des incapacités de cet enfant qu'en fonction d'une attitude de rejet et de peur qui est ici l'élément premier à corriger.

1-2 Le cadre législatif et juridique

L'objectif de la loi de 1975 est d'assurer aux personnes handicapées « toute l'autonomie dont elles sont capables » qui est une condition de leur accès « aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et leur maintien dans un cadre ordinaire de vie », à condition que « les aptitudes des handicapés soient redevables de dispositifs d'éducation spéciale, de prise en

charge médico-sociale, de travail protégé, de rééducation ou de redressement selon la nature de l'inadaptation et l'âge de la personne concernée.

Dans la déclaration universelle des droit des personnes handicapées, la loi du 9 décembre 1975, est reconnue handicapée « toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle et sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales »

La loi du 16 juillet 1984, régissant la pratique et l'organisation des activités physiques et sportives, dans **l'article 1**, énonce que : « ...les activités physiques et sportives sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale ; elles constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement ; leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun, quels que soient son sexe, son âge ses capacités ou sa condition sociale... »

Déjà, la loi de 1975 apparaît essentielle, quant à la prise en charge des élèves handicapés. En effet, elle préconise la recherche d'intégration sociale et considère la pratique physique et sportive comme l'une des premières disciplines d'enseignement à apporter un bénéfice à l'élève handicapé, en contribuant à favoriser l'accès à l'autonomie individuelle.

1-3 Le cadre éducatif

L'élève handicapé physique présenté dans le système éducatif n'est pas à priori différent des autres élèves. Il est avant tout un enfant, un adolescent, une personne en construction avec son désir d'apprendre, ses motivations, ses angoisses devant l'avenir. Très soucieux du rôle qu'il joue dans le groupe, il va construire peu à peu sa propre identité.

Qui suis-je ? C'est bien souvent dans le regard de l'adulte qu'il va chercher ses repères à l'élaboration de sa personnalité.

Son corps handicapé, il le connaît (ou il apprendra à le connaître s'il est handicapé récent). Il s'est construit avec, même si les informations qu'il en a sont défectueuses.

Tout comme les autres se perçoivent trop grand, trop gros, le handicapé a des déficiences physiques qui ne sont pas forcément le centre de ses préoccupations.

Le rôle de l'éducateur devient ici essentiel, s'il reconnaît ce jeune aux yeux de ses camarades comme un élève à part entière du groupe classe, s'il lui montre qu'il est capable d'apprendre et de progresser malgré ses déficiences, même s'il ne fait pas toujours la même chose et en même temps que les autres.

A partir de là peut naître une réelle intégration sociale. D'ailleurs, **AIME LABREGERE** (1985, l'accueil des jeunes handicapés à l'école, in les cahiers du CTNERHI N°32 P72) affirme que cette manière de s'intégrer permet d'abord aux handicapés de jouer un rôle actif dans le groupe et d'éprouver un sentiment d'appartenance, ensuite elle permet aux handicapés de bénéficier de la médiation de leurs camarades en même temps que d'être médiateur, enfin elle permet à ceux qui sont tenus pour normaux de procéder à l'ajustement spontané qu'ils pouvaient avoir des handicapés.

FOUCAMBERT dira quant à lui que « l'intégration des enfants handicapés même des plus sévères, loin de compromettre l'efficacité d'un système éducatif pour les normaux, peut être considéré comme le point de passage nécessaire de l'indispensable "lutte contre l'échec scolaire " »

2. Le handicap moteur

On appelle handicap la limitation des possibilités d'interaction d'un individu causée par une déficience qui cause une incapacité, permanente ou présumée définitive et qui elle-même mène à un handicap moral, social ou physique.

Le mot handicap vient de l'expression anglaise *hand in cap*, ce qui signifie « la main dans la casquette ». Il s'agissait d'un jeu de hasard, les joueurs disposaient leurs paris dans un chapeau. L'expression est transformée en mot et appliquée au domaine sportif au XVIII^e siècle.

Il exprime une désadaptation vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en terme d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale voire politique que d'une notion médicale.

Nouvelle définition donnée par la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'expression vient du handicap sportif qui désigne le désavantage imposé à un concurrent pour équilibrer les probabilités de victoires.

Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge médicalement, il était réputé handicapé une fois devenu incurable.

En 1980, le Britannique **Philip Wood** a transformé radicalement la vision du handicap en le définissant comme un désavantage dont est victime une personne pour accomplir un rôle social normal du fait de sa déficience (lésion temporaire ou définitive) ou de son incapacité (réduction partielle ou totale des capacités d'accomplir une activité).

Cette définition a par la suite été critiquée pour mettre trop en avant l'aspect fonctionnel du handicap et pas assez son aspect social. Il est vrai que la problématique sociale du handicap a toujours buté sur une ambiguïté : tout le monde peut à un moment donné vivre une situation de handicap, pourtant les personnes handicapées sont bien une minorité amenée à défendre ses droits en tant que groupe social.

Avec la parution de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, CIH-2), l'OMS a introduit une nouvelle typologie du handicap qui prend plus en compte les facteurs environnementaux. Le handicap peut y être défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne.

Ces deux composantes sont soumises à l'influence de problèmes de santé (maladies, blessures, lésions) et de facteurs contextuels (environnement et facteurs personnels).

On peut dès lors faire un rapprochement entre le handicap et d'autres expressions comme :

- **La déficience** est définie par l'O.M.S comme : " Toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique. " La déficience correspond à l'aspect lésionnel du handicap. Elle peut être un état temporaire ou permanent. Elle n'implique pas forcément que l'individu soit considéré comme malade.

Pour prendre un exemple, un diabète peut se compliquer d'une rétinopathie ayant pour conséquence une déficience visuelle, d'une artérite des membres inférieurs ayant pour conséquence une déficience motrice ou d'un coma. L'arthrose de la hanche peut avoir pour conséquence une déficience motrice.

➤ **L'incapacité** "correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain." L'incapacité correspond à l'aspect fonctionnel du handicap. Elle s'apprécie avant appareillage ou aide technique. Ainsi, une déficience motrice des membres inférieurs peut être responsable d'incapacités concernant la locomotion (marcher, monter les escaliers ou courir, par exemple). Une déficience motrice des membres supérieurs peut engendrer une incapacité concernant la toilette. Une déficience du langage peut être responsable de l'incapacité de communication verbale.

➤ **Le désavantage** " résulte pour un individu donné d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels." Le désavantage correspond à l'aspect situationnel du handicap. Parmi les désavantages, on relèvera par exemple :

- des situations de dépendance physique comme l'indépendance assistée (par un appareillage) ;
- des situations de dépendance économique comme l'indépendance précaire (nécessitant un apport financier extérieur) ;
- des situations de non intégration sociale comme les relations perturbées, ou l'isolement social.

Pour reprendre les exemples précédents, la déficience motrice des membres inférieurs, responsable d'une incapacité concernant la locomotion, aura pour conséquence une altération de la mobilité, éventuellement de l'indépendance physique (nécessité d'une tierce personne), voire, selon la gravité, un désavantage touchant l'intégration sociale ou l'indépendance économique.

Selon la classification internationale des handicaps, **le handicap** est la résultante de ces trois éléments : déficience, incapacité et désavantage.

Mais le handicap n'est pas indépendant de l'environnement auquel est confrontée la personne présentant une déficience motrice. Tandis que les rééducations, les appareillages ou les interventions chirurgicales permettent de diminuer l'incapacité, l'enseignant, en adaptant les situations et les démarches pédagogiques, contribue à réduire le handicap de l'enfant.

3. Les caractéristiques du handicap moteur

La motricité est la fonction générale relative au maintien de la posture et de la production de mouvements de différentes natures : volontaires, automatiques ou réflexes. Son altération affecte des domaines d'activités très divers. Ainsi, les difficultés d'un enfant présentant une déficience motrice ne se limiteront pas toujours aux déplacements, à la posture, à la préhension et à la manipulation des objets ou encore à l'écriture. Elles pourront se manifester également dans des circonstances importantes de la scolarité : par exemple pour s'exprimer oralement ou pour regarder quelqu'un ou quelque chose avec attention.

En effet, l'activité motrice est présente dans l'action de parler, qui engage une série de mouvements très précis des cordes vocales, du larynx, de la glotte, de la langue, et dans l'action de regarder, car ce sont les mouvements oculaires de fixation et de saccades oculaires qui permettront à l'enfant lecteur de saisir convenablement l'information d'un texte ou d'une image.

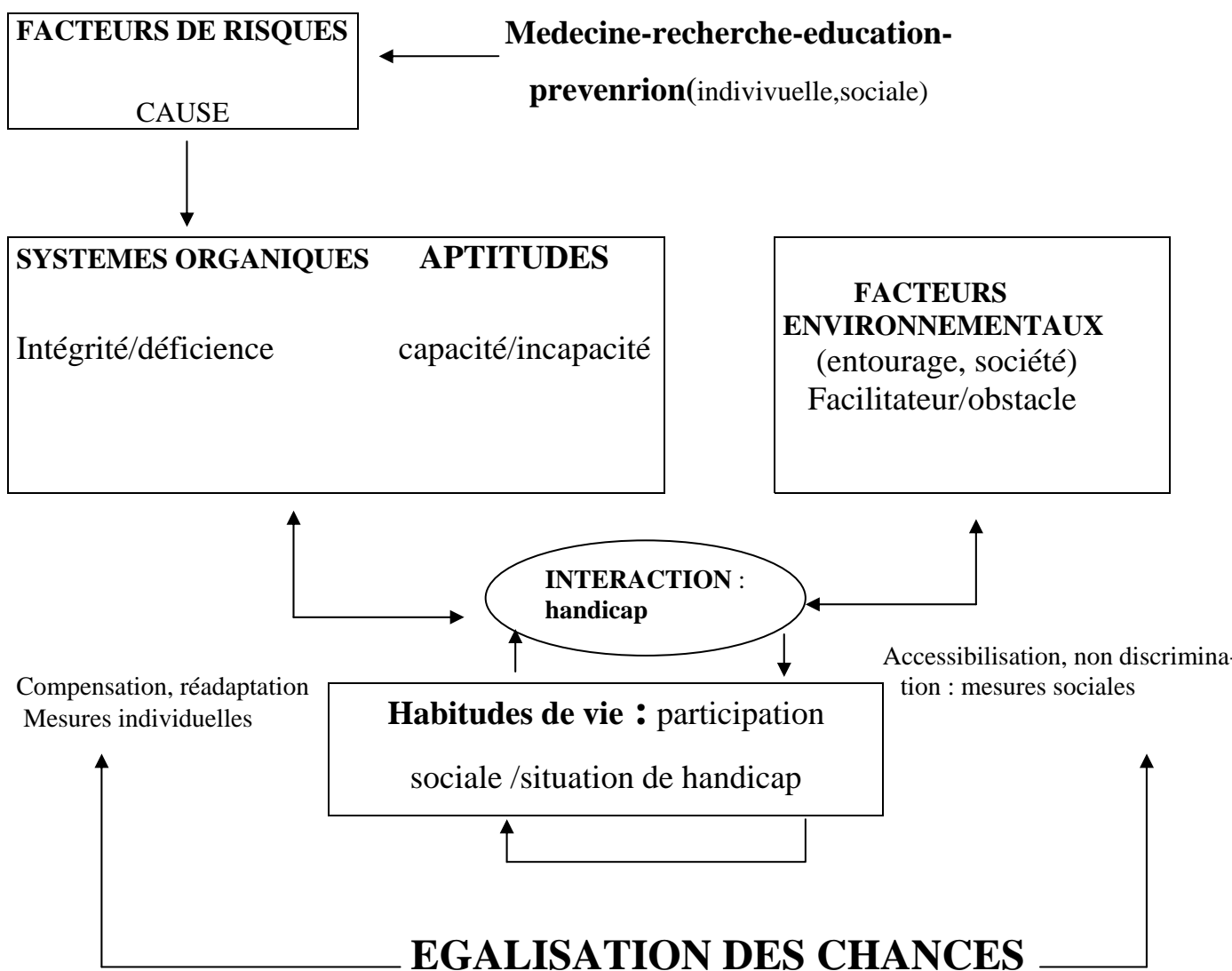
Le plus frappant lorsqu'on tente de toucher le sens du handicap n'est pas seulement qu'il en existe pas deux identiques, mais aussi également l'évolution du vocabulaire au fil du temps : parler de handicap n'est en soi pas anodin. Une multitude d'appellation ont été utilisées pour designer ceux qu'on appelle maintenant « **personnes handicapées** », ou pour utiliser une terminologie plus récente et qui ne fasse pas du handicap une caractéristique purement personnelle, « **les personnes en situation de handicap** ».

La nécessité de mettre un peu d'ordre dans les termes employés, de clarifier des catégories inévitables utilisées, s'imposait donc : comment parler des personnes sans évoquer leurs difficultés, décrire ce dont elles sont victimes sans le nommer, parler des besoins spécifiques, par exemple, des personnes en situation de handicap sans définir ce qui fait cette spécificité ?

Il est donc important de préciser que la classification des handicaps revient à décrire les éléments de chaque niveau et la Classification Internationale des Handicaps(CIH) est en réalité constituée de trois classifications distinctes (une pour les déficiences, une pour les incapacités, une pour les désavantages).

Ainsi, le handicap moteur peut se décliner selon ces trois composantes :
 déficience motrice (déficience touchant l'appareil locomoteur au sens large),
 incapacité motrice (en rapport avec la motricité, la locomotion, les déplacements...),
 désavantage du fait de déficiences et/ou d'incapacités motrices.

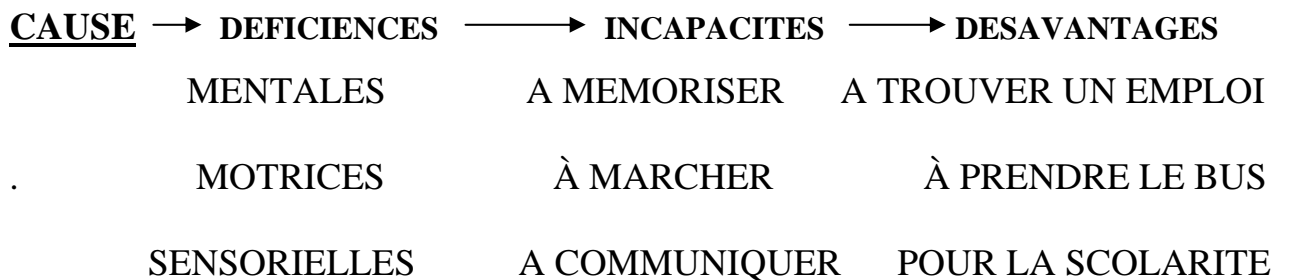
Cette figure ci-dessous représente les possibilités d'interaction entre la personne handicapée et son environnement.



SOURCE : « déficiences motrices et situation de handicap »_ed.APF_2002

FIGURE : LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES HANDICAPS

(OMS, 1980)



CIM = classification internationale des maladies

CIH = classification internationale des handicaps

4. Les différents types de handicapés moteurs

Les handicapés moteurs sont :

- Le monoplégique** : la personne qui a un membre paralysé.
- Le paraplégique** : qui a les deux membres inférieurs paralysés.
- L'hémiplégique** : la personne qui a deux membres d'un même côté paralysés.
- Le quadraplégique** : la personne qui a les quatre membres paralysés.
- L'amputé** : la personne qui a un membre ou une partie du membre sectionné au cours d'une opération ou d'un accident.

-**L'infirme moteur cérébral (IMC)** : qui a une partie du cerveau atteint, ce qui a entraîné la paralysie d'un ou de plusieurs membres.

-**Le myopathe** : qui a un ou plusieurs muscles atteints entraînant la paralysie du membre.

5. Les principales causes du handicap moteur

Accidents, maladies génétiques et maladies chroniques sont les trois grandes causes de handicap. Ce sont les accidents, par leur brutalité et les handicaps très sévères qu'ils peuvent entraîner, qui frappent le plus les imaginations, on note :

➤ Les causes d'origine spinale : les atteintes de la moelle épinière entraînent une interruption ou une perturbation dans la transmission de l'influx nerveux au muscle, constituant la commande motrice. Le muscle devient inefficace ou moins efficace. La croissance de l'os peut être perturbée.

Exemple d'atteinte spinale : La poliomyélite, elle résulte de l'attaque par un virus des cornes antérieures de la moelle épinière. Elle entraîne une paralysie plus ou moins étendue frappant surtout les enfants et les adolescents.

➤ Les déficits d'origine ostéo-articulaire : ce sont les atteintes du squelette et des articulations.

➤ Les déficits d'origine vasculaire : il s'agit d'accidents concernant les artères encéphaliques ou périphériques et se traduisant par des paralysies.

➤ Les déficits d'origine musculaire : c'est la myopathie, le muscle est atteint.

- Les malformations congénitales : pieds-bots, agénésie totale ou partielle des membres...
- Les accidents professionnels ou de la circulation...

6. Les activités physiques et sportives et les enfants handicapés moteurs :

✓ RAPPEL HISTORIQUE :

C'est pendant la seconde guerre mondiale qu'un médecin anglais **Sir Ludwig Guttman** décide de soigner ses malades paralysés par le sport. D'abord pour améliorer leur condition physique et aussi tout simplement pour les distraire.

En juillet 1948, il organise des jeux en Angleterre auxquels participent 16 handicapés moteurs.

C'est à partir de 1960 que les jeux olympiques des handicapés ont eu lieu pour la première fois hors du Royaume Uni, à Rome trois cents cinquante handicapés hommes et femmes de 24 pays y ont participé.

- En 1964 : à TOKYO
- En 1968 : en ISRAEL avec 750 participants
- En 1972 : en Allemagne plus d'un millier de participants de 45 pays
- En 1976 : à Toronto au Canada
- En 1970 et 1975 : des jeux mondiaux pour handicapés furent organisés à Saint-Étienne.

✓ LE SPORT ET LE HANDICAP :

Une personne handicapée peut et doit pratiquer un sport. Une personne handicapée physique peut devenir un(e) sportif (ve), voire un(e) champion(ne). Une personne handicapée peut devenir un(e) athlète.

Le temps d'une course, d'une rencontre, d'un match de basket-ball, d'un assaut ou d'un combat, ce sportif en herbe se réalisera, flirtera avec les joies du sport, caressera les plaisirs de la vitesse, embrassera la jouissance de l'agilité, de l'adresse et de la puissance, fera un pas vers son podium, vers un podium, vers « la vie ». (M. PASQUALINI).

Grâce au sport, la personne handicapée lutte contre la sédentarité imposée par son état, apprend ou réapprend à parler avec son corps, retrouve et entretient une certaine autonomie, s'ouvre aux autres, éprouve des joies simples mais intenses, devient plus résistante et plus entreprenante. La pratique des activités physiques et sportives est un moyen efficace pour mieux rapprocher le handicapé de la population valide.

Il est donc évident que par son caractère compétitif, le sport procure au handicapé le goût de la lutte, il s'aura se battre pour gagner sa place au sein de la société au lieu de se résigner et se contenter de la mendicité comme il est le cas chez nous.

Les APS lui permettront d'accroître ses possibilités en transformant son corps et augmenter les capacités de celui-ci. Ainsi, la personne handicapée pourra faire des travaux que sa déficience lui interdisait au départ.

En outre, la pratique des activités physiques et sportives par le déficient moteur lui donne le goût d'agir et de participer, il l'habitue à l'effort, à la discipline, à rencontrer et à surmonter des obstacles, c'est l'occasion pour lui aussi de se connaître et de connaître les autres.

A l'image de la personne valide, le handicapé aime aussi se distraire par le sport et dès qu'il constate que non seulement le domaine du travail mais aussi celui de la distraction lui est ouvert, sa position se trouve renforcer et il devient intégré à part entière dans la société.

L'activité physique est le facteur le plus populaire d'utilisation des loisirs et ceci s'explique par le fait que nous comprenons mieux sa valeur au point de vue physique, psychologique et social.

METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

Dans toute recherche scientifique l'on remarque l'importance du choix de la méthodologie adoptée ; celle-ci doit être liée à l'objet d'étude mais aussi et surtout de la recherche.

Dans le thème qui est soumis à notre analyse, il est question de la problématique de la pratique des activités physiques et sportives des enfants handicapés moteurs.

Ainsi, dans l'optique d'atteindre notre objectif nous nous sommes permis d'associer d'un côté la recherche bibliographique et de l'autre la mise en œuvre d'une enquête basée sur des questionnaires. Cette forme d'étude, suivant son degré de pertinence, nous permettra d'accéder à notre population cible.

1. LE CHAMP D'ETUDE

L'essentiel de notre travail a porté sur les enfants handicapés moteurs qui sont au centre TALIBOU DABO qui se trouve à GRAND YOFF, mais dans le but de renforcer notre étude nous nous sommes proposés de prendre un échantillon de vingt (20) élèves handicapés moteurs au niveau scolaire. Donc notre choix s'est porté sur les lycées BLAISE DIAGNE, J.F. KENNEDY et enfin le lycée DELAFOSSE.

Aussi signalons que l'entretien réalisé avec Monsieur le président de la Fédération de Handisport nous a permis d'élaborer nos différents types de questionnaires et dégager les points saillants dans la pratique des APS chez les handicapés.

2. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Afin de mieux cerner notre champ d'intervention, nous avons consulté le mémoire de MR ALIOUNE MBENGUE qui porte sur « le sport et les handicapés moteurs/ 1982 », le seul d'ailleurs qu'on a pu trouver à la bibliothèque et qui semble aborder dans le même sens que notre étude.

Aussi, nous avons fait appel du Dossier N°23 « handicapés physiques et inaptes partiels » de PASQUALINI et B. ROBERT.

En plus d'autres documents tirés sur différents moteurs de recherche internet.

3. LE QUESTIONNAIRE

Au sortir de l'entretien accordé par le président de Handisport, beaucoup de pistes se sont dressées sur notre champ de recherche, et à partir de là nous avons élaboré trois séries de questionnaires destinées respectivement aux élèves handicapés moteurs du centre TALIBOU DABO, aux 20 élèves handicapés moteurs repartis dans les trois lycées choisis et enfin aux 20 professeurs d'EPS.

Chaque série de questionnaire comporte une quinzaine de questions ouvertes et fermées nous permettant de recueillir des informations sur les enfants handicapés moteurs et les activités physiques et sportives.

4. LE GUIDE D'ENTRETIEN

Cette méthode nous a servi de support pour renforcer nos informations et nous donnant à l'occasion des éléments permettant de développer une argumentation dans les commentaires des résultats obtenus à l'issue des questionnaires.

5. TRAITEMENT DES DONNEES

Dans cette partie de notre travail, il est question de convertir la totalité des informations issues de notre questionnaire en une compilation statistique mais aussi un emmagasinage nous donnant ainsi leur meilleure exploitation. Pour ce faire nous avons présenté l'ensemble des résultats sous formes de tableaux.

6. LES PROBLEMES RENCONTRES

Les problèmes auxquels on est confronté sont nombreux et variés. En fait ces différentes difficultés sont liées à des facteurs tels que le manque notable de documents sur la pratique des APS par les handicapés en général, en particulier sur celle des enfants handicapés moteurs. En réalité nous sommes beaucoup orientés vers l'Internet pour avoir des éléments de support dans notre étude. Il est aussi important de souligner que l'accès aux élèves handicapés moteurs au niveau des lycées était quasi impossible et ils se montraient réticents pour la plupart.

7. LES LIMITES DE L'ETUDE

Prenant en compte la multiplicité des types de handicaps, nous sommes proposés de borner notre étude au niveau des handicapés moteurs plus précisément chez les enfants. Aussi, dans le but d'élargir notre champ de recherche et rendre beaucoup plus crédibles nos résultats nous avons ajouté un échantillon d'élèves handicapés moteurs au niveau scolaire et ce choix s'explique par l'obligation de limiter notre étude afin d'effectuer un travail convenable, plus ciblé. Cependant, nous croyons qu'il serait très intéressant d'étendre cette étude sur les autres handicaps et avec des thèmes variés.

RECUEIL
ET
EXPLOITATION
DES
DONNEES

Ce tableau représente la synthèse de l'entretien avec le Président de Handisport

<u>ITEMS</u>	<u>ETAT DES LIEUX</u>	<u>PROBLEMES RENCONTRES</u>	<u>SOLUTIONS PROPOSEES</u>
1. RÔLE DE HANDISPORT AU SEIN DES HANDICAPES	-s'occupe des APS -prévaloir leurs droits à travers le sport -lutte pour la réinsertion sociale.	pratique APS difficile -difficile d'appliquer la règle 11 parmi les 22 des N.U qui égalisent les chances pour tous. -actions génératrices de revenus	-informer les enfants handicapés des activités de handisport. -les sensibiliser sur la pratique des activités physiques et sportives
2. PROGRAMME DE HANDISPORT	-Etablir un programme annuel et le proposer au ministère pour approbation. -ficeler ce programme par catégories.	-pas de mesures d'accompagnement. ❖ L'accès au transport ❖ Accès physiques aux lieux de sport ❖ Matériel coûteux.	-réaménager les espaces de jeux et organiser autant que possible des rencontres sportives entre les handicapés. -catégorisation dans le fonctionnement du programme défini.
3. HANDISPORT : MATERIEL ET INFRASTRUCTURES	-on se contente des moyens minimes pour la pratique des activités physiques et sportives.	-chereté du matériel - non disponibilité au niveau local - infrastructures inadaptées - les barrières architecturales	-construire des infrastructures adaptées. -s'appuyer sur les organismes humanitaires pour acquérir du matériel
4. PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES	-Participation à l'élaboration des politiques sectorielles de développement des APS.	-la réalité diffère -manque de mesures de discriminations positives -défaut de formation et manque d'équipement.	-plus de considération -donner les mêmes chances à handisport comme les autres fédérations.
5. APPUI AU PLAN NATIONAL ET MONDIAL	-membre de plusieurs structures comme le CNOSS, le JAPHAF, IPC, CONFEJES, de la confédération africaine des sports pour handicapés...	-faible implication des organismes et des structures étatiques -faiblesse criarde des moyens et difficultés pour développer une politique nationale.	-aider les handicapés en particulier les enfants qui sont le vivier. -l'Etat doit débloquer des moyens pour une meilleure prise en charge des handicapés en général
6. HANDISPORT : AU NIVEAU SCOLAIRE	-investir dans les écoles, surtout les centres spécialisés. -faire participer les handicapés à l'UASSU	- on note une dispense systématique de l'élève handicapé - restriction liée aux préjugés pour leur pratique des APS. - professeurs se donnant pas la peine de les encadrer par des activités adaptées.	-en plus des écoles spécialisées, s'investir au niveau scolaire. -participation aux activités comme l'UASSU. -créer des activités adaptées pour ces enfants handicapés.

COMMENTAIRE DE L'ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE HANDISPORT

Le président de la fédération Handisport Me SANTI AGNE nous a accordé un entretien qui a duré une trentaine de minutes et à l'issue duquel on a su découvrir l'importance de cette structure vis-à-vis des handicapés. En effet, dans l'étude que nous menons nous avons jugé nécessaire, voire indispensable de savoir les tenants et les aboutissants des activités de cette Fédération que nous considérons comme l'institution qui englobe l'ensemble des activités physiques et sportives des handicapés du Sénégal. Donc, à partir des informations qu'on a recueillies on a pu cerner les principales pistes qui, sans doute éclaireront à bien notre étude.

Dès l'entame de l'interview Me AGNE nous a défini les objectifs et le rôle de handisport et souligne qu'il favorise la pratique sportive au niveau des handicapés mais il vise principalement à faire du droit du sport une réalité en se conformant aux règles prises par les Nations Unies, égalisant les chances entre les valides et les handicapés. Handisport intègre également la dimension sociale en promouvant des activités génératrices de revenus pour ses adeptes afin de favoriser la réinsertion socio-économique et professionnelle.

A la question existe-t-il un programme permettant de bien pratiquer les APS ? il répond que comme toutes les Fédérations, Handisport dispose d'un programme proposé au Ministère pour approbation mais les mesures d'accompagnement font souvent défaut notamment l'accès au transport, l'accessibilité physique des lieux de sport, mais aussi et surtout l'acquisition du matériel de sport qui coûte trop cher ; il estime qu'un fauteuil de basket coûte 850000f, celui pour athlétisme international 3500000f et doit être taillé à la mesure de l'athlète, donc pas transmissible d'un athlète à un autre.

Cette situation alarmante nous amène à porter une forte réflexion sur l'avenir des APS des handicapés si l'on constate que le Sénégal s'est classé premier lors de la huitième édition des Jeux de l'Avenir des Personnes Handicapés d'Afrique Francophone (JAPHAF), organisés à Nouakchott du 19 au 27 février dernier et qui regroupaient 10 nations.

Nous retenons dans ses propos qu'il déplore au niveau scolaire la dispense systématique des élèves handicapés aux cours d'EPS et déclare que les professeurs doivent fournir l'effort nécessaire à encadrer l'élève en adaptant l'activité à sa déficience. Dès lors une question attire notre attention : il s'agit de savoir si les professeurs ont été formés pour enseigner des activités spécifiques pour handicapés ? En plus de cela nous notons une restriction liée aux préjugés concernant la pratique des APS et le handicap.

Dans la catégorisation des activités pratiquées existe une dépendance à partir de la nature du handicap, ainsi l'athlétisme est conçu comme la valeur de base, donc pratiqué par tous mais il y a des spécificités par exemple le Tor Ball est destiné aux déficients visuels. Cependant quelque soit son handicap on peut pratiquer un sport adapté.

Revenant au niveau scolaire il affirme que Handisport est en train de s'investir dans les activités de l'UASSU afin de faire sauter les verrous qui empêchent la participation des déficients ; mais la particularité reste au niveau des centres spécialisés précisément au niveau des petites catégories qui constituent le vivier. A ce niveau Handisport offre à ces enfants la possibilité de s'affirmer, de s'intégrer dans le tissu social à travers le sport.

Dans le but de mieux se développer, Handisport s'allie avec certaines structures comme le CNOSS, il est aussi membre de JAPHAF, de la confédération africaine des sports pour handicapés et enfin de l'International Paralympique Comity (IPC) ; du point de vu de la formation il est soutenu par la CONFEJES.

ANALYSE ET COMMENTAIRE DES RESULTATS :
QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES HANDICAPES
MOTEURS DU CENTRE TALIBOU DABO

Question N°1 : partie du corps handicapée ?

Réponses	Effectif	%
Membre supérieur	09	22,5
Membre inférieur	25	62,5
Tronc	06	15
Total	40	100

Cette première question interroge sur la localisation de la partie du corps atteinte de handicap. Les réponses recueillies donnent les pourcentages suivants :

- 22,5% des élèves ont leur handicap au niveau des membres supérieurs.
- 65,5% l'ont au niveau des membres inférieurs.
- 6 élèves soit un pourcentage de 15% au niveau du tronc.

Au terme de ces résultats, nous constatons un fort taux pour ceux qui sont atteints au niveau des jambes et pour causes les accidents observés et dont les chocs ont souvent lieu au niveau des membres inférieurs mais aussi et surtout des maladies comme la poliomyélite antérieure aigue qui atteignent la moelle, et qui installe le handicap au niveau des jambes le plus souvent.

En dehors de ça, nous avons les handicaps au niveau supérieur qui, pour la plupart sont d'origine traumatique du plexus brachial.

Le pourcentage de 15% désignant le handicap au tronc et moins fréquent mais nous notons qu'en dehors de ces trois parties du corps atteints, on peut rencontrer une personne atteinte de handicap mixte, par exemple à la fois dans les jambes, le tronc et les bras.

Question N°2 : cause du handicap ?

Réponses	Effectif	%
Congénitale	18	45
Séquelle de maladie	13	32,5
accidentelle	09	22,5
Total	40	100

Le handicap, quelque soit son degré connaît toujours une cause soit congénitale, soit de séquelle de maladie, ou accidentelle.

Au vu des réponses données par les élèves, les pourcentages ont révélé :

- 18 élèves ou bien 45% parmi les 40 sont nés avec le handicap.
- 32,5% soutiennent l'avoir à l'issue d'une maladie.
- 25,5% après un accident.

De nos jours, connaissant les principales causes des handicaps, il nous semble nécessaire de développer des politiques et des stratégies de prévention et de prise en charge des personnes atteintes au lieu de s'acharner sur les conséquences qu'elles apportent chez l'enfant une fois qu'elles s'installent.

Question N°3 : début du handicap ?

Réponses	Effectif	%
Dès la naissance	18	45
Entre 0-5ans	20	50
Entre 6-10ans	02	05
Entre 11-15ans	00	00
Total	40	100

Au sortir de cette présente question, les informations recueillies indiquent que :

- 45% des élèves ont eu le handicap dès la naissance.
- 50% du reste sont atteints entre 0 et 5ans.

- 2 élèves soit 5% sont atteints entre 6 et 10ans.
- Aucun d'entre eux n'a eu le handicap à partir de 11ans.

Particulièrement, notre préoccupation porte sur les deux premiers pourcentages lesquels, révèlent qu'avant la naissance jusqu'à l'âge de 5ans il y a 90% d'élèves atteints de handicap. Est-ce du à une négligence médicale ? A un retard de prise en charge ? Ou à une ignorance de la part des parents ? Dans tous les cas le constat serait que c'est une période sensible à l'installation d'un handicap chez l'enfant si des précautions ne sont pas prises.

Question N°4 : quelles sont les activités sportives pratiquées ?

Au Centre TALIBOU DABO, différentes activités physiques sont organisées au profit des enfants handicapés moteurs et toutes sont adaptées à l'état de ces derniers afin de bien les pratiquer. Les activités que l'on retrouve sont principalement le basket en fauteuil roulant, la gymnastique, la balnéothérapie, la marche et la course. En plus de ça, certains d'entre eux affirment pratiquer le football, le handball, la lutte, le karaté. Parmi les disciplines favorites fréquemment citées nous avons le basket, le football et la course. Cette situation traduit pour nous les potentialités qu'ont ces enfants et le désir qu'ils portent dans la pratique des activités physiques.

Question N°5 : en dehors du centre, faites vous du sport ?

Réponses	Effectif	%
OUI	36	90
NON	04	10
TOTAL	40	100

Au delà des activités inscrites dans leur formation, la majeure partie d'entre eux mène leur vie sportive en dehors du centre. Ainsi, les pourcentages montrent

que 90% soit un nombre de 36 élèves parmi les 40 s'adonnent aux activités physiques dans d'autres lieux. Tandis que 10% n'en font pas.

Ce fort pourcentage de pratiquants corrobore davantage la volonté qu'expriment ces enfants face à l'activité physique. Donc comme tout autre individu, l'enfant handicapé sent l'envie de « bouger », de s'exprimer partout où il évolue.

Question N°6 : participez vous à des compétitions comme :

Réponses	Effectif	%
UASSU	00	00
Interclasse	21	52,5
Autres	08	20

- UASSU : 0% de participants
- INTERCLASSES : 52,5%
- AUTRES : 20%

A l'issue de cette question on dira qu'il est plus où moins rare de trouver parmi eux des élèves qui participent à des compétitions, mis à part quelques 21 élèves qui jouent lors des interclasses.

Pour ce qui est des activités de l'UASSU, ces jeunes n'en bénéficient pas, par contre, certaines occasions leur permettent de se mesurer à d'autres, 20%, en l'occurrence les compétitions pour handicapés qui ont souvent lieu lors des joutes ou manifestations ponctuelles à l'instar des fêtes organisées au Cours Sainte Marie de Hann.

Rappelons pour finir que le taux de non participants à aucune de ces trois compétitions s'élève à 27,5%.

Question N°7 : aimeriez vous jouer avec des valides ?

Réponses	Effectif	%
OUI	35	87,5
NON	05	12,5
TOTAL	40	100

Les différentes réponses par rapport à la présente question montrent que 35 élèves handicapés moteurs soit un pourcentage de 87,5% acceptent de jouer avec des personnes valides, contre un taux de 12,5% soit seulement 05 élèves qui n'aimeraient pas jouer avec ceux-ci.

A notre niveau, ce taux de 87% nous donne une idée sur l'envie de se mesurer aux enfants valides que ces enfants manifestent du point de vue de la pratique sportive, impliquant du coup leur désir de s'intégrer au tissu social au même titre que ces enfants bien portants.

Question N°8 : connaissez vous Handisport ?

Réponses	Effectif	%
OUI	24	60
NON	16	40
TOTAL	40	100

La plupart des enfants, avec un pourcentage de 60%, connaissent la Fédération Handisport. Par contre 40% ignorent encore l'existence de celle-ci.

La lecture de ces chiffres montre qu'il y a encore un déficit de sensibilisation nécessitant la détermination d'une politique de recrutement massif auprès des enfants handicapés moteurs par rapport aux activités de Handisport.

Question N°9 : vous intéressez vous aux activités de Handisport ?

Réponses	Effectif	%
OUI	23	57,5
NON	17	42,5
TOTAL	40	100

Observant les réponses obtenues après cette question, les pourcentages sont plus ou moins relatifs aux précédents. C'est ainsi qu'on observe 57,5%, comme étant le taux de ceux qui s'intéressent aux activités de la dite Fédération et 42,5% ceux qui s'intéressent pas à ces activités.

Au vu de ce dernier pourcentage nous considérons que le fait qu'une bonne proportion ignore l'existence de Handisport impliquerait le désintéressement dont ils font montre.

Question N°10 : connaissez-vous des personnes handicapées qui s'adonnent aux APS ?

Réponses	Effectif	%
OUI	31	77,5
NON	09	22,5
TOTAL	40	100

Les pourcentages après les réponses son révélateurs. En effet, 31 élèves soit 77,5% connaissent des personnes handicapées pratiquant du sport, 22,5% ont soutenu le contraire.

En fait, nous remarquons que l'existence d'un club de basket composé de handicapés moteurs adultes pourrait expliquer que bon nombre d'élèves ont connu des personnes qui s'adonnent aux APS.

Pour cela à force de les voir jouer, ils pourraient leur servir d'exemple pour s'investir à leur tour dans le sport, même en dehors du centre.

Question N°11 : avez-vous déjà vu à la télévision des handicapés s'investir dans des activités physiques ?

Réponses	Effectif	%
OUI	35	87,5
NON	05	12,5
TOTAL	40	100

87,5% ont eu l'occasion de regarder à la télévision des individus porteurs de handicap s'investir dans des activités sportives, contre 12,5% soit 5 personnes qui n'ont pas eu cette chance.

Au terme de notre observation nous affirmons que le simple fait de regarder des personnes handicapées faire du sport démontre que la pratique sportive n'est pas une chasse garde et celle du handicap doit aller au delà de notre cadre de vie et connaître des enjeux très importants, d'où la naissance d'un engouement plus marquée à la pratique du sport.

Question N°12 : quelles sont vos impressions ?

A l'issue de cette découverte télévisuelle, bon nombre d'impressions sont dégagées par ces jeunes handicapés. On note ainsi des arguments de type : « c'est un plaisir pour moi », « j'aimerais y prendre part », « ça divertit et c'est bon »' « c'était le match SENEGAL contre GUINEE en basket, ça m'a donné l'idée de m'inscrire au club de basket », « j'ai senti la fierté surtout pour ce qui faisaient la natation », « j'étais ébahie », « j'ai vite voulu devenir international en basket ».

TABLEAU DES REPONSES AUX QUESTIONS DESTINEES AUX

ELEVES HANDICAPES MOTEURS (au niveau des lycées)

RESULTATS	POPULATION	ELEVES EN POURCENTAGE %
1. Partie du corps handicapée ?	Supérieure = 5	25
	Inférieure = 14	70
	Tronc = 01	5
TOTAL		100
2. Cause du handicap ?	Congénitale = 13	65
	Accidentelle = 02	10
	Séq. Maladive = 5	25
TOTAL		100
3. Début du handicap ?	Des la naissance = 13	65
	Entre 0 et 5ans = 06	30
	Entre 6 et 10ans = 00	00
	Entre 11 et 15ans = 1	05
TOTAL		100
4. Activités physiques pratiquées ?	Des jeux à la maison = 08	40
	Dans la rue = 07	35
	Avec l'équipe du quartier = 0	00
	A l'école = 05	25
TOTAL		100
5. Est ce que vous participez aux cours d'EPS à l'école ?	Oui = 05	25
	Non = 15	75
TOTAL		100
6. Participez vous aux activités du club civil, de l'ASC du quartier comme :	Athlète = 00	00
	Supporter = 18	90
	Dirigeant = 02	10
TOTAL		100
7. Participez vous à :	L'UASSU = 02	10
	Interclasse = 01	05
	Aucune = 17	85
TOTAL		100
8. Acceptez-vous de jouer seulement avec des handicapés comme vous ?	Oui = 00	00
	Non = 20	100
TOTAL		100
9. Connaissez vous Handisport ?	Oui = 06	30
	Non = 14	70
TOTAL		100

**TABLEAU DES REPONSES AUX QUESTIONS DESTINEES AUX
ELEVES HANDICAPES MOTEURS DES LYCEES (suite)**

10. Vous intéressez vous aux activités de Handisport ?	Oui = 05	25
	Non = 15	75
TOTAL		100
11. Connaissez-vous des personnes handicapées qui s'adonnent au sport ?	Oui = 10	50
	Non = 10	50
TOTAL		100
12. Avez-vous été contacté par une personne vous invitant à participer aux activités de Handisport ?	Oui = 04	20
	Non = 16	80
TOTAL		100
13. Vos parents vous autorisent ils à pratiquer les activités physiques ?	Oui = 15	75
	Non = 05	25
TOTAL		100
14. Avez-vous déjà vu à la télévision des handicapés s'investir dans des APS ?	Oui = 17	85
	Non = 03	15
TOTAL		100

ANALYSE ET COMMENTAIRE DES RESULTATS :
QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES HANDICAPES MOTEURS
(lycées)

QUESTION 1 : partie du corps handicapé ?

Cette première question donne lieu à trois réponses possibles, elle renseigne sur la partie de l'élève qui connaît un handicap. Pour cela la majeure partie des élèves, avec 70%, ont le handicap au niveau des membres inférieurs, suivi de ceux qui déclarent l'avoir au niveau des membres supérieurs avec un pourcentage de 25%. Enfin on retrouve un pourcentage de 5% ou encore une seule personne qui se dit handicapée au niveau du tronc.

QUESTION 2: cause du handicap ?

A l'instar de la question précédente, celle-ci donne une information sur l'origine du handicap dont souffre l'élève. Ainsi les réponses démontrent que plus de la moitié des élèves sont nés avec le handicap avec un pourcentage de 65%. Après ceux-là les pourcentages de 25% et 10% sont respectivement pour les élèves qui ont leur handicap à partir de séquelle de maladie et d'accident.

QUESTION 3: début du handicap ?

D'après les résultats obtenus à l'issue de cette question, 13 élèves handicap moteurs ont déclaré être né avec le handicap soit un pourcentage égale à 65%. Six (6) seulement parmi les 20 soit 30% est atteint entre la naissance et l'âge de 5 ans. Une seule personne entre 11 et 15 ans et aucun d'entre eux n'a connu le handicap entre 6 et 10 ans.

QUESTION 4: activités physiques pratiquées ?

Dans cette question nous nous attendions à ce que l'élève handicapé nous dise dans quel milieu il aurait effectué son activité physique.

Observant les différentes réponses possibles nous avons constaté que 40% font des jeux à la maison, 35% s'activent dans la rue avec des camarades, tandis qu'aucune de ces 20 personnes ne joue à l'équipe du quartier. Cependant, pour ce qui est de l'activité physique à l'école 25% affirment y prendre part.

Cette situation nous amènerait à dire que pratiquement dans tous les milieux où évolue l'enfant handicapé, il éprouve le désir de « bouger » du fait qu'il est d'abord enfant mais aussi l'activité physique fait parti de ses préoccupations centrales.

QUESTION 5: est-ce que vous participez aux cours d'EPS à l'école ?

Les résultats à l'issue de cette présente question montre que le plus souvent les élèves handicapés moteurs ne prennent pas part aux activités physiques et sportives à l'école si on constate le taux trop élevé de non participants à l'EPS qui s'élève à 75% contre 25% soit 5 seulement sur 20 qui font régulièrement l'éducation physique.

A notre niveau, cette situation n'est pas surprenant si l'on sait qu'un certain nombre de paramètres, en plus de son handicap interagissent pour rendre difficile voire impossible la pratique sportive de l'élève handicapé à l'école.

QUESTION 6: participez vous aux activités du club civil, de l'ASC de votre quartier comme : athlète, Supporter ou dirigeant ?

Si nous nous référons aux réponses à cette question, nous faisons le constat que la pratique sportive des élèves au niveau de l'équipe du quartier n'est pas régulière et ceci est justifié par le pourcentage de supporters qui fait 90% au détriment de ceux de dirigeant et athlète qui font respectivement 10% et 00%.

Le taux très élevé de supporteurs montre sans doute l'absence d'équipes typiques de handicapés dans les quartiers prenant en compte aussi le fait qu'il est rare de trouver dans les clubs un joueur avec un handicap.

QUESTION 7: participez-vous à l'UASSU ? Interclasse ? Aucune ?

Au total, en dehors des questions sur la pratique ou pas de l'EPS, cette question s'intéresse aux autres moments de pratiques sportives au niveau scolaire et qui intéresserait l'élève handicapé : ce sont précisément l'UASSU et les Interclasses et les résultats recueillis se présentent ainsi :

- 10% prennent part aux activités de l'UASSU (comme joueurs) soit 02 personnes sur les 20 à qui nous avons distribué le questionnaire.
- 5% participent aux compétitions Interclasse.
- Les 80% s'abstiennent ; donc ne prenant pas part à ces dites manifestations au niveau de leur lieu d'étude.

A notre niveau, ce problème pourrait avoir pour cause l'organisation de ces différentes manifestations qui, dans son déroulement écarte sans autres mesures les élèves handicapés qui, ont du mal à jouer avec les valides.

QUESTION 8: acceptez-vous de jouer seulement avec des handicapés comme vous ?

Les pourcentages donnés pour les réponses à cette question sont :

100% ou bien tous les 20 approuvent l'idée d'être mélangés, de jouer avec des personnes valides autrement dit aucun d'entre eux n'a soutenu l'argument qui prouverait que ces élèves handicapés acceptent de jouer entre eux -seuls.

Ainsi, constatant ce fait non négligeable nous pensons que ces personnes éprouvent le désir d'échanger avec les autres et construire des moments pour s'exprimer et s'intégrer dans la société et de se mesurer aux personnes valides.

QUESTION 9: connaissez vous Handisport ?

Au regard de l'ensemble des réponses à cette question, nous nous rendons compte que nombre d'entre eux sont ceux qui ne connaissent pas la Fédération de Sport pour Handicapés.

En effet, les pourcentages démontrent que 30% des élèves handicapés moteurs connaissent Handisport tandis que 70% ignorent même l'existence de la dite Fédération.

Des lors nous affirmons que cette situation pourrait être expliquée par le fait qu'au Sénégal la pratique des APS pour handicapés est laissée pour compte ; donc un jeune handicapé s'il n'a pas l'habitude de voir, et de manière permanente, des personnes handicapés s'adonner aux activités physiques, il lui serait très difficile de savoir qu'il existe une structure chargée d'organiser et de diriger ces activités adaptées. En sus de cela, il nous semble indispensable pour Handisport de sensibiliser davantage les jeunes handicapés et plus particulièrement les jeunes élèves handicapés moteurs afin de mieux promouvoir ces activités et faire sentir son existence.

QUESTION 10: vous intéressez vous aux activités de Handisport ?

Les pourcentages des réponses à cette présente question viendront sans aucun doute confirmer ceux des réponses de la question précédente, donc on aura :

- 25% soit un effectif de 05 soutiennent s'intéresser aux activités de Handisport.
- Les 15 restant ou 75% ne portent pas un intérêt à ces activités.

L'on constate d'emblée que le nombre d'élèves qui connaît Handisport et celui qui s'intéresse à ces activités sont presque égaux et ceci nous permet de dire qu'il est difficile de s'intéresser à une quelconque structure si l'on ignore même l'existence de cette dernière.

Donc la question de politique de sensibilisation dont nous parlions tantôt va réapparaître en plus des efforts que les autorités du secteur sport doivent fournir pour relancer Handisport.

QUESTION 11 : connaissez-vous des personnes handicapées qui s'adonnent aux activités sportives ?

La moitié des élèves soutiennent avoir connu une personne handicapée pratiquant une activité sportive, donc les résultats montrent ceux là font 50% contre 50% autre qui avouent le contraire.

L'idée que ces pourcentages nous donnent (même s'ils sont égaux) nous permet de postuler des tendances significatives, sachant que ces enfants qui découvrent ces handicapés s'adonnant aux APS pourront s'identifier à ces derniers. Ceci pourrait-elle pousser ces jeunes à leur tour à pratiquer une activité sportive ?

QUESTION 12: avez-vous été contacté par une personne vous invitant à participer aux activités de Handisport ?

Les réponses à cette question donnent un pourcentage de 20% soit 4 sur les 20, représentant le nombre d'élèves qui ont un contact avec la Fédération Handisport contre celui de 80% qui estiment ne pas l'avoir.

Donc, il est claire que bon nombre de jeunes handicapés ne sont pas souvent mis au courant de l'existence de cette instance et comme nous l'avions précédemment précisé, l'implication aux APS à part entière par ces jeunes handicapés moteurs passera par la connaissance de la Fédération qui leur permettra un encadrement de qualité.

QUESTION 13 : vos parents vous autorisent- ils à pratiquer les activités physiques ?

Au sortir de cette question les réponses révèlent les pourcentages suivants:

- 75% disent avoir l'approbation de leurs parents pour pratiquer les activités physiques.
- 25% soit un nombre de 5 élèves affirment que leurs parents sont en désaccord quant à leur pratique sportive.

La lecture des pourcentages nous donne une idée de l'importance dont les parents accordent aux activités physiques de leurs enfants handicapés. Ceci traduirait la volonté de les pousser à développer des attitudes positives au regard de leur handicap, facilitant une certaine intégrité et du coup leur permettant une bonne intégration sociale.

D'un autre coté, si certains parents ne veulent pas que leurs enfants handicapés fassent d'activités physiques, cela pourrait être dû au fait qu'ils leur évitent d'éventuelles blessures qui aggraveraient leur handicap.

Notons que la plupart des disciplines que ces parents proposent aux enfants sont le basket-ball et la course.

Néanmoins, nous nous demandons si ces parents qui se montrent réticents sont informés des apports des APS vis-à-vis d'un enfant présentant un handicap.

QUESTION 14: avez-vous déjà vu à la télévision des handicapés s'investir dans des activités physiques?

Au vu des réponses données, 85% ont déjà vu des handicapés faire du sport à la télévision, contre 15% qui n'ont pas eu l'occasion.

Cette question vise à démontrer que le handicap n'est pas une fatalité et les activités physiques d'un handicapé, au même titre que celles d'un valide, doivent être divulgué pour permettre aux autres de prendre part.

Le taux élevé d'élèves qui ont eu la chance de voir des handicapés faire une activité montre l'intérêt qu'ils portent aux APS et diverses d'impressions sont dégagées à l'issue de cette découverte. : Nous notons entre autres « j'étais flattée la première fois », « ça m'a fait un grand plaisir », « j'ai pleuré », « c'était émouvant » « j'étais contente mais je regrette qu'ils ne peuvent pas faire tous les mouvements qu'ils veulent ».

RESULTATS	POPULATION	PROFESSEURS EN POURCENTAGE %
1. Avez-vous des élèves handicapés dans votre cours d'EPS ?	Oui = 12	60
	Non = 8	40
TOTAL		100
2. Ces handicapés détiennent ils une dispense ?	Oui = 10	50
	Non = 10	50
TOTAL		100
3. Y a t-il des élèves qui malgré la dispense participent aux cours ?	Oui = 3	15
	Non = 17	85
TOTAL		100
4. Accepteriez-vous les élèves dispensés ?	Oui = 6	30
	Non = 14	70
TOTAL		100
Dans quelles conditions les accepterez-vous?	Sur avis médical	40%
	S'ils peuvent faire à leur rythme	30%
	handicap peu sévère	25%
	Juste pour la théorie	5%
5. Avez-vous été formé pour enseigner un sport adapté pour handicapés ?	Oui = 5	25
	Non = 15	75
TOTAL		100
6. Y a t il un contact avec le handisport ?	Oui = 4	20
	Non = 16	80
TOTAL		100
7. Les handicapés participent à l'UASSU comme :	Athlète	10%
	Supporter	80%
	Encadreur	10%

TABLEAU DES REPONSES AUX QUESTIONS DESTINEES AUX PROFESSEURS D'EPS.

SUITE DU TABLEAU DES REPONSES DES PROFESSEURS
D'EPS.

8. Au cas où des élèves handicapés moteurs participent à vos cours, avez-vous rencontré des problèmes?	Oui = 4	20
	Non = 16	80
TOTAL		100
Si oui de quelle nature ?	Problème d'équilibre	40%
	d'adaptation	25%
	de coordination	15%
	Peur et méfiance	20%
9. Souhaitez-vous qu'ils bénéficient de séances spécifiques d'EPS ?	Oui = 15	75
	Non = 5	25
TOTAL		100
10. Si oui dans quel créneau ?	Dans le créneau horaire normal = 7	35
	En dehors = 13	65
TOTAL		100
11. Que pensez-vous de la dispense octroyée aux élèves handicapés ?	C'est normal qu'ils soient dispensés	5%
	On peut leur choisir des activités	65 %
	On doit avoir l'avis du médecin	60%
	Avoir l'avis des parents	30%
	Difficile de les mélanger avec les valides	25%
	Il faut des séances à part	20%
12. La pratique des APS :	Est bénéfique aux handicapés	75%
	Présente des risques	35%
	Doit se faire sous certaines conditions	20%
	Doit être interdite	00%
13. Avez-vous fait des démarches pour faire participer les handicapés aux APS ?	Oui = 5	25
	Non = 15	75
TOTAL		100
14. En dehors du cours, des élèves handicapés vous empruntent ils du matériel pour jouer ? (ballon ou autres)	Oui = 9	45
	Non = 11	55
TOTAL		100

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS : **QUESTIONNAIRE DESTINE AUX 20 PROFESSEURS D'EPS**

QUESTION N°1 : avez-vous des handicapés moteurs dans votre cours d'EPS ?

L'analyse qui ressort des données recueillies à l'issue de cette question révèle que :

-20% des différents professeurs d'EPS choisis entre les trois lycées ont dans leur cours au moins un élève handicapé moteur.

-80% affirme ne pas avoir d'élèves souffrant de handicap moteur au niveau de leur classe.

Ce constat traduit le taux trop faible d'élèves handicapés moteurs au niveau scolaire. Outre mesure ils se montrent réticents quant à la pratique de l'éducation physique à l'école.

Cependant, il est important de préciser que le plus souvent certains élèves handicapés moteurs ne se présentent pas pendant le cours préférant la dispense pour justifier leur absence. Donc il est difficile quelque fois pour le professeur de savoir s'il y a un élève handicapé moteur dans une telle ou une autre classe.

QUESTION N°2 : Ces handicapés détiennent-ils une dispense ?

Au regard des réponses à cette question, nous remarquons que la plupart des professeurs, avec un pourcentage de 65%, jugent que ces élèves détiennent une dispense. Par contre 35% ont soutenu l'idée contraire.

Au vue de ces pourcentages la question de la dispense reste et demeure un véritable blocage et est délivrée à l'élève handicapé de manière systématique dès lors qu'on constate son état.

QUESTION N°3: y a-t-il des élèves qui, malgré la dispense participent au cours ?

Si on en croit aux pourcentages des réponses à cette question, nous dirons que ces derniers viendront confirmer les réponses sur la question des dispenses. Donc 15% ou bien 3 sur les 20 professeurs ont affirmé que ces handicapés, en plus de la dispense, prennent part à l'activité. Cette situation nous amène à dire qu'il y a un désir ardent que l'élève handicapé éprouve pour s'adonner à l'activité physique et sportive.

Les 85% restent unanimes à la non pratique d'EPS des élèves handicapés moteurs qui ont une dispense.

Par ailleurs, nous devons signaler que la dispense autorise et justifie certes l'absence de l'élève handicapés mais d'un autre côté, ça peut lui porter préjudice du moment où il s'adonne quelque fois à des activités physiques en dehors de l'école. Il convient donc de revoir la question de la dispense et tenter d'adapter l'activité pratiquée au cours d'EPS à la déficience de l'élève pour une participation remarquable.

QUESTION N°4: Accepteriez-vous les élèves dispensés ?

Cette question soulève sans doute la responsabilité du professeur d'EPS vis-à-vis d'un élève handicapé dispensé mais qui sent le besoin de pratiquer.

Là, les réponses sont révélatrices : 30% d'entre eux ont répondu par l'affirmatif ; tandis que 70% s'inscrivent dans la dynamique du refus d'accepter un élève dispensé dans leurs cours.

Pour nous, ceci traduit une certaine méfiance de la part de ces professeurs si l'on constate qu'ils reviennent dans une question leurs conditions d'acceptation : ainsi ils ont cité les différentes conditions auxquelles ils accepteront les élèves handicapés moteurs dispensés ; on note donc : l'avis médical, si l'élève peut faire à son rythme, si son handicap ne bloque pas trop

son activité, juste pour les cours théoriques, après discussion avec l'élève, si le matériel est suffisant.

Vu ces conditions, on dira qu'il semble difficile pour ces professeurs de faire participer ces élèves handicapés à l'EPS et en plus la volonté et la décision de l'élève sont d'une importance capitale.

QUESTION N°5 : Avez-vous été formé pour enseigner un sport adapté pour handicapés ?

Cette question touchant la formation des professeurs donne sans doute des informations non dans sa globalité mais un élément dans leur cursus relatif à notre étude. Des lors nous constatons que les réponses indiquent que la plupart des professeurs n'ont pas subi une formation dans ce domaine parce que 25% affirment d'avoir été formé soit 5 seulement parmi les 20, tandis que 75% ont soutenu le cas contraire. Cette situation viendra corroborer celle d'écart dont les autorités font preuve à l'égard des populations défavorisées, plus particulièrement les enfants handicapés moteurs.

Il est donc important d'offrir à ces professeurs, dans leur formation, la possibilité d'acquérir les techniques pour enseigner les activités adaptées. Donc il convient de revoir le contenu de leur formation et d'y insérer si possible une spécialisation en Handisport ou en sport adapté, à l'instar des pays développés.

QUESTION N°6: y a t il un contact avec Handisport ?

20% des professeurs ont eu contact avec la Fédération Nationale de Sport pour Handicapés contre un pourcentage de 80% **de ceux qui**, jusque là, n'ont pas côtoyé la principale instance chargée de la gestion des activités sportives des personnes handicapés.

Ceci montre qu'il y a des efforts à fournir du côté de handisport dans la politique d'impliquer les professionnels du sport en sein.

En tant que fédération, elle se doit de rassembler autour de ses activités des experts de sport en vue d'une bonne marche de celles-ci et pour ce faire les professeurs doivent être les premiers à être interpellés. Ce qui semble poser un problème est sans doute leur non formation pour faire pratiquer un sport adapté. Néanmoins nous dirons pour ce qui nous concerne cette formation, avec l'aide de handisport et de certaines structures comme la CONFEJES, comme l'avez confirmé Mr AGNE, la formation serait facile si l'on sait que ces professeurs ont déjà un pré requis dans la pratique des activités physiques et sportives.

QUESTION N°7: les handicapés participent-ils à l'UASSU comme :

Au vu des réponses à cette question les pourcentages donnent une idée sur la participation des élèves handicapés moteurs à l'UASSU. Ainsi le constat est presque général, 80% professeurs jugent que ces élèves sont de simples supporters tandis que 10% affirment avoir vu au moins un comme joueur et 10% disent qu'ils sont souvent encadreur.

Les informations relatives à cette question démontrent de manière claire que l'UASSU est exclusivement réservée aux élèves valides et pourtant Handisport dans son programme œuvre activement, au niveau scolaire, pour la participation des handicapés qui, sont laissés en rade dans les activités de l'UASSU.

Pour ce qui nous concerne, à défaut de mélanger élèves handicapés et élèves valides, il serait préférable pour chaque école et lycée d'avoir une équipe de handicapés moteurs et organiser des compétitions entre elles dans ce cadre au lieu de les laisser en marge des activités de l'UASSU.

QUESTION N°8: au cas où des élèves handicapés participent à vos cours, avez-vous rencontré des problèmes ?

Parmi les 20 professeurs, 4 rencontrent des problèmes avec leurs élèves handicapés moteurs aux cours d'EPS soit un pourcentage de 20% contre 80% qui soutiennent l'argument contraire.

Dans la plupart du temps les difficultés rencontrées sont dues à leurs déficiences. Donc on constate des problèmes d'équilibre, d'adaptation, e coordination mais aussi de peur et de méfiance.

On sait que la personne qui a une déficience aura une forte limitation des possibilités d'interagir avec son milieu à plus forte raison quand elle s'adonne à l'activité physique et sportives. Lorsqu'elle la pratique avec une personne valide, les résultats ne pourront être les mêmes ; il appartient donc aux professeurs de faire le tout pour adapter la discipline à la déficience de l'élève pour que son soit productrice et éviter à l'occasion des blessures éventuelles.

QUESTION N°9: souhaitez-vous que les élèves handicapés moteurs bénéficient de séances spécifiques ?

Au sortir des différentes réponses à cette question, les pourcentages ont révélé que :

- 75% soit 15 parmi 20 professeurs soutiennent l'idée selon laquelle les élèves handicapés moteurs doivent avoir des séances spécifiques à leurs déficiences.
- 25% trouvent que ces derniers n'ont pas besoin de séances spécifiques.

L'analyse qu'on pourrait faire si on se limite aux pourcentages on dira que la majeure partie des professeurs est animée d'un désir de faire faire l'éducation physique à ces handicapés. Cette situation traduit l'importance du sport vis-à-vis du handicap, et le nombre de réponses par l'affirmatif confirme les difficultés de mélanger les handicapés avec les valides autrement dit les séances spécifiques permettront une bonne gestion du groupe et donnera à chacun la chance de participer à l'EPS.

D'après les données, les 25% rejoindraient ceux des 75% qui n'ont pas été formé pour enseigner une activité adaptée et ce constat peut expliquer leurs réponses et le problème au manque de matériel est également un frein parce qu'on ne peut pas parler de séances spécifiques sans parler de matériel adéquat ; en sus de cela il y a une difficulté liée aux horaires, question qui sera traitée dans le paragraphe qui suit.

QUESTION N°10: si oui, dans quel créneau horaire ?

Les résultats obtenus pour cette question montrent que plus de la moitié de ceux qui soutiennent l'idée de faire des cours spécifiques à ces jeunes (65%) pensent qu'il serait préférable de choisir un moment en dehors du créneau horaire normal. Par contre 35% croient pouvoir organiser ces cours en même temps que les cours normaux.

A l'instar de la question précédente, ces professeurs ont fait montre de beaucoup de disponibilité et de désir de faire profiter aux élèves handicapés des bienfaits, de l'importance de l'EPS dans leur cursus scolaire mais aussi leur intégration sociale. Néanmoins la divergence qui s'observe quant à l'heure de ces cours peut être due au fait qu'ils ont quelque fois un emploi du temps trop chargé et plus de ça le nombre d'élèves pléthoriques dans leurs classes. Il est important de noter que travailler avec des handicapés moteurs demande une certaine patience du fait qu'ils ne présentent pas les mêmes déficiences donc la vitesse d'exécution diffère d'une personne à une autre.

QUESTION N°11: que pensez-vous de la dispense octroyée aux élèves handicapés ?

Nombre d'arguments divers et variés ont été dégagés pour donner des réponses à cette question qui a été traitée en partie dans les pages antérieures. Ainsi on note des propos de types :

- c'est normal qu'ils soient dispensés : un seul parmi les 20 soutient cette idée, ce qui explique la désapprobation de la quasi-totalité des professeurs quant à la délivrance systématique de la dispense à ces élèves.

- On doit avoir l'avis du médecin : par mesure de prudence, nombre d'entre eux sollicite l'avis médical pour faire pratiquer l'EPS à élève handicapé et pour cause 60% ont soutenu l'argument.

Afin d'éviter des accidents et de minimiser les risques de blessures, il nous semble indispensable de consulter le médecin spécialiste dans ce domaine.

- d'autres pensent qu'il est préférable d'avoir l'approbation des parents de l'élève. Avec un pourcentage de 30% ceux-ci prétendent que l'avis d'un parent d'élève handicapé encourage à faire faire une activité physique à l'élève.

- Il est difficile de mélanger valides et handicapés : condition soutenue par un pourcentage de 25% et donc ne semble pas constituer un véritable frein pour le bon déroulement du cours si l'on constate que 75% sont de l'avis contraire mais admettent quand même la condition suivante.

- On peut leur choisir des activités : la plupart d'entre eux, avec un pourcentage important de 65% jugent que c'est nécessaire de faire un tri dans les exercices qu'on propose aux élèves handicapés moteurs.

- Il faut des séances à part : avec ce pourcentage de 20% cette condition rejoint celle qui regroupe valides et handicapés et les pourcentages l'ont confirmé.

A notre niveau, nous pensons que créer des séances à part pour les élèves handicapés est en quelque sorte faire naître une certaine marginalisation et pourrait donner à ces derniers un sentiment de rejet.

QUESTION N°12: la pratique des APS :

Cette question à choix multiples fait appel à l'appréciation des professeurs quant au handicap et pratique sportive.

Au vu des réponses, on constate que 75% soutiennent que l'activité sportive est une chose bénéfique pour le handicapé. 35% pensent que faire pratiquer un handicapé des APS présente des risques multiples.

Quant au reste, avec un pourcentage de 20%, sachant aussi qu'aucun d'entre eux ne pensent que la pratique doit leur être interdite, ils sont d'avis que cette pratique doit se faire sans certaines conditions.

Au total, en plus de sa complexité, la pratique d'activités physiques par les enfants handicapés moteurs restera un véritable problème lié à l'ignorance de beaucoup d'individus des bienfaits de ces activités pour un bon développement de leur handicap.

QUESTION N°13: avez-vous fait des démarches pour faire participer les handicapés aux APS?

Les réponses à cette question donnent les pourcentages suivants :

- 25% dont 5 parmi les 20 ont œuvré dans le but de faire participer les élèves handicapés aux APS
- 75% par contre s'abstiennent de pousser ces élèves à faire du sport

Au vu des résultats, ces professeurs qui se donnent comme tâche de pousser leurs élèves à faire du sport ont utilisé des arguments de type : l'activité sportive aura pour vous un impact positif, dans votre développement organique et votre socialisation. En plus de ça, certains soulèvent l'existence de jeux paralympiques pour handicapés, d'autres, l'argument de lutte contre la sédentarité mais aussi la pratique permettra d'améliorer la santé et éviter l'aggravation du handicap. Certains ont proposé aussi d'aller voir dans les centres spécialisés.

Au total, bien que faible, les professeurs qui soutiennent leurs élèves handicapés à faire du sport ont utilisé des arguments de taille lesquels donneraient des résultats satisfaisants.

Pour ce qui du reste (75%) plusieurs se disent ne pas bien outillé et qu'il faut un dur travail et du temps, en plus de ça le manque notable de matériel adéquat et l'insuffisance horaire ajouté aux difficultés de les mélanger avec les valides.

QUESTION N°14 : en dehors du cours des élèves handicapés vous empruntent ils du matériel pour jouer ? (Ballons ou autres)

Les résultats recueillis ont donné les pourcentages ci-dessous :

- 45% affirment que des élèves empruntent du matériel en dehors du cours
- 55% sont d'avis contraire

La lecture des résultats nous montre sans aucun doute que les élèves handicapés moteurs veulent faire l'activité physique mais ce qui pose problème c'est pourquoi au juste beaucoup attendent la fin du cours pour jouer avec des camarades. Est-ce un problème lié au contenu du cours d'EPS ? De toute manière nous notons un désir manifeste de pratiquer l'activité sportive.

DISCUSSION GENERALE

La pratique des APS par les enfants handicapés moteurs rencontre de véritables difficultés liées à un certain nombre de paramètres sociaux, politiques, économiques.

Au terme des analyses et des commentaires des données recueillies, nous nous rendons compte que cette situation, loin de sortir de l'ornière dans laquelle elle se trouve, pourrait et devrait connaître des lendemains meilleurs et pour cause la structure Handisport, dans sa politique de redynamiser le statut des handicapés mène d'abord sa lutte au niveau des jeunes handicapés qui constituent la base. Dès lors, nous comprenons mieux l'avis du président de la Fédération Mr AGNE quand il soutient que « l'objectif de Handisport n'est pas seulement d'encadrer les handicapés dans les activités sportives mais il œuvre à créer des activités génératrices de revenus au profit de ces derniers ». En effet, la réinsertion sociale de la petite catégorie par la pratique des activités physiques et sportives est une des politiques sérieusement prise en charge par Handisport.

Pour ce qui est de l'intégration de l'élève handicapé moteur, M. PASQUALINI, dans son œuvre handicapés physiques et inaptes partiels en EPS (page 22) affirme : « l'intégration démarre avec la réduction du handicap et de l'incapacité, avec les compensations, se continue par l'adaptation réciproque de la personne handicapée, à son milieu de vie et de ce milieu de vie à sa différence ».

L'intégration est donc un processus dynamique constant d'interactions entre l'enfant handicapé et son milieu évolutif. Dans son œuvre, il estime également que si nous agissons et vivons ensemble des situations de jeux, de parade, d'actions, de conflits, c'est que nous apprenons et acceptons la différence, précisons notre rôle et notre place.

A partir de là nous reconnâtrons les spécificités, les qualités et les défauts de l'autre ; donc les efforts de tous sont nécessaires. Dans cette mesure, l'enjeu de l'intégration dépasse l'enfant handicapé. En effet, il s'agit d'un niveau individuel, de permettre à cet enfant d'être reconnu comme une personne à part entière dans la société.

Mais, il s'agit aussi, à un niveau collectif, de permettre une évolution psychologique tant chez l'enfant handicapé que chez les personnes valides. C'est une transformation de leur relation qui est visée et donc la préparation d'un comportement, tant des handicapés que des valides.

Il s'agit pour chacun de prendre conscience, à priori, de ses peurs à l'égard du handicap et de parvenir à les dépasser.

Au demeurant, la pratique commune d'une activité physique permettra à l'enfant valide de vivre des moments, des situations avec les jeunes handicapés. Le corps de ce dernier gêne moins, même s'il est déficient. Il apprendra à le connaître, à le toucher. C'est dire donc réussir l'intégration, c'est aussi préparer et éduquer les personnes valides à cultiver le sens de la vie communautaire.

Certes l'éducation physique développe l'autonomie de l'élève handicapé moteur car les conduites motrices pourront lui offrir des pouvoirs sur lui-même mais aussi et surtout sur le monde physique et humain environnant. Elle constitue donc un moment d'apprentissage, de socialisation, de connaissance et de sensibilisation à son entourage.

Au niveau scolaire, il est nécessaire pour l'élève handicapé moteur d'avoir une certaine autonomie pour prendre part aux activités physiques. Pour cela, le professeur d'Education Physique jouera un rôle indispensable. Il doit s'informer sur la pathologie de l'élève pour ne pas l'aggraver, il se doit également de recueillir l'avis d'un médecin spécialiste comme nous l'a confirmé le docteur GUINDO qui pense aussi que l'avis des parents est d'une

importance capitale quant à la pratique des activités physiques du fait que cela motive le plus souvent l'enseignant.

Le professeur ne doit nullement avoir un regard ni encore moins un comportement de complaisance vis-à-vis de l'élève handicapé mais il doit l'aider comme tout autre enfant en prenant en compte son niveau de réalisation motrice. Dès lors, il permettra à l'élève handicapé d'accepter sa déficience et de pouvoir se situer par rapport aux élèves valides ; d'où la naissance de nouveaux progrès.

Il est aussi important de signaler que les Activités Physiques et sportives pratiquées par les handicapés au Sénégal peuvent constituer pour ces derniers des opportunités d'ancrage de carrière sportive et de développement au niveau international. Ceci peut être illustré par les brillants résultats obtenus par nos athlètes handicapés lors des JAPHAF (Jeux de l'Avenir des Personnes Handicapées d'Afrique Francophone). Les sénégalais ont remporté 15 médailles dont 6 en or, 6 en argent et 3 de bronze. Au vu de ces performances, nous pouvons nous permettre de penser qu'avec plus de moyens, ces activités pourront connaître un avenir prometteur au plan national, continental et international.

Au total, dans son désir ardent de prévaloir les aptitudes des handicapés et d'instaurer un équilibre social à l'instar des valides. Le président Agne, lance un appel à tous, afin de se démarquer de la restriction due aux préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap.

CONCLUSION

ET

PERSPECTIVES

CONCLUSION

En définitive, nous dirons que ce travail qui s'achève à travers ces lignes n'est qu'une pierre dans la construction de cet édifice qu'est la pratique des Activités Physiques et Sportives des jeunes handicapés plus précisément celles des enfants handicapés moteurs.

Dans l'optique d'apporter notre modeste contribution à cette noble entreprise, nous nous sommes attelé dès l'entame de notre travail à cerner les véritables blocages, à faire l'état des lieux et en fin à essayer de redonner une dimension nouvelle à cette pratique d'activités physiques par le biais de diverses propositions de relance.

Cependant, cette pratique d'Activités Physiques Sportives ne doit pas être considérée comme une « solution miracle » aux difficultés d'intégration. Tout d'abord, elle doit être englobées dans un projet d'intégration défini en accord avec les personnes intervenant directement dans ce processus.

Il faut ensuite être conscient que le sport peut agir positivement sur l'enfant handicapé ; c'est dans l'interpellation, chez l'enfant, de son être profond en construction identitaire que l'Activité Physique et Sportive exerce une influence sur son développement psychologique et donc sur son comportement.

Il appartient à tout un chacun de faire preuve de dépassement, ce faisant, comprendre que le fait d'être handicapé est loin d'être une fatalité encore moins une malédiction.

PERSPECTIVES

Pour sortir les jeunes handicapés de leur situation sociale alarmante , l'Etat doit s'investir pour permettre à ces derniers de bénéficier de cadres adéquats, d'une bonne infrastructure et de matériel approprié afin de s'impliquer massivement dans la pratique des activités physiques et sportives. Il est aussi important de signaler que les populations doivent axer le maximum du travail dans la prévention des infirmités ce qui nous semble nécessaire si l'on veut éradiquer le handicap moteur. Pour ce faire, il serait impératif de faire vacciner les enfants en bas âges pour éviter certaines maladies pouvant mener au handicap.

En plus de cela, il est indispensable de mener une politique de sensibilisation auprès des personnes valides tout comme aux niveau des handicapés pour qu'ils comprennent que le handicap n'est pas une fatalité ni encore moins une malédiction et qu'il peut s'aggraver à cause de certaines attitudes négatives de l'entourage de l'individu atteint : ce sont entre autres l'isolement, le rejet, l'excès de protection ...

Considéré comme le temple de la formation des cadres supérieurs de l'Education Populaire et du Sport au Sénégal, l'**INSEPS** devrait insérer dans ses matières une spécialisation qui s'occupe des Activités Physiques Sportives des handicapés, plus connues sous les vocables handisport (handicapés moteurs) et d'Activités Physiques Adaptées (déficients mentaux). Dès lors le nombre restreint d'élèves handicapés moteurs, exemptés du fait de leurs infirmités, serait suivi et pris en charge ; on assisterait à une meilleure organisation des activités sportives au niveau des centres spécialisés.

ANNEXE

ET

BIBLIOGRAPHIE



NATALIE DU TOIT : *INTERNATIONALE NAGEUSE*
SUD AFRICAINE.

Questionnaire destiné aux élèves handicapés moteurs (CTD)

Ce présent questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire es sciences et techniques des activités physiques et sportives qui a pour thème : **problématique de la pratique des APS chez les enfants déficients moteurs**. Donc la qualité de vos réponses permettra la validité des conclusions. A cet effet, nous demanderons toute votre collaboration et votre compréhension.

QUESTION n°1 : Partie du corps handicapée :

Membre supérieur membre inférieur Tronc

QUESTION n°2 : Cause du handicap :

Congénitale Séquelle de maladie Accidentelle

QUESTION n°3 : Début du handicap :

Dés la naissance Entre 0 et 5ans Entre 6 et 10ans
Entre 11 et 15ans

QUESTION n°4 : Quelles sont les activités sportives pratiquées ?

.....
.

Laquelle est votre favori ?

.....

QUESTION n°5 : En dehors du centre, faites vous du sport ?

A la maison Avec des camarades de la rue votre équipe de quartier

QUESTION n°6 : Participez vous à des compétitions comme :

UASSU ? Interclasses ? Autres ?

Suite questionnaire (CTD)

QUESTION n°7 : Aimeriez vous jouer avec des valides ?

Oui

Non

QUESTION n°8 : Connaissez vous Handisport ?

Oui

Non

QUESTION n°9 : Vous intéressez vous aux activités de Handisport ?

Oui

Non

QUESTION n°10 : Connaissez vous des personnes handicapées qui s'adonnent aux activités sportives ?

Oui

Non

QUESTION n°11 Avez-vous déjà vu à la télévision des handicapés s'investir dans des activités physiques ?

Oui

Non

QUESTION n°12: Si oui quelles sont vos impressions ?

.....

.....

.....

.....

Questionnaire destiné aux élèves handicapés moteurs

(Lycées)

Ce présent questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire es sciences et techniques des activités physiques et sportives qui a pour thème : **problématique de la pratique des APS chez les enfants déficients moteurs**. Donc la qualité de vos réponses permettra la validité des conclusions. A cet effet, nous demanderons toute votre collaboration et votre compréhension.

1. Partie du corps handicapée :

Membre supérieur membre inférieur tronc

2. Cause du handicap :

Congénitale séquelle de maladie accidentelle

3. Début du handicap : à la naissance Entre la naissance et 5 ans

Entre 6 ans et 10 ans Entre 11 ans et 15 ans

4. Activités sportives pratiquées

Jeux à la maison avec des camarades de la rue

Avec notre équipe de quartier à l'école

5. Est-ce que vous participez aux cours d'EPS à l'école?

Oui non

6. Participez vous aux activités du club civil, de l'ASC de votre quartier comme :

Athlète ? Supporter ? dirigeant(e) ?

7. Participez-vous à :

L'UASSU ? Interclasses ? Aucune

8. Acceptez vous de jouer seulement avec des handicapés comme vous ?

Oui Non

Suite questionnaire pour les élèves handicapés moteurs (lycées)

9. Connaissez vous Handisport ?

Oui Non

10. Vous intéressez vous aux activités organisées par Handisport ?

Oui Non

11. Connaissez vous des personnes handicapées qui s'adonnent aux activités sportives ?

Oui Non

12. Avez vous été contacté par une personne vous invitant à participer aux activités de handisport ?

Oui Non

13. Vos parents vous autorisent ils à pratiquer les activités physiques ?

Oui non

• **Si oui vous orientent ils vers quelle discipline ?**

.....

• **Si non pourquoi ?**

.....

14. Avez-vous déjà vu à la télévision des handicapés moteurs s'investir dans des activités physiques ?

Oui non

Si oui quelles sont vos impressions ?

.....
.....
.....

Questionnaire destiné aux professeurs d'EPS

Ce présent questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire es sciences et techniques des activités physiques et sportives qui a pour thème : **problématique de la pratique des APS chez les enfants déficients moteurs**. Donc la qualité de vos réponses permettra la validité des conclusions. A cet effet, nous demanderons toute votre collaboration et votre compréhension.

1. Avez-vous des handicapés moteurs dans votre cours d'EPS ?

Oui non

2. Ces handicapés détiennent-ils une dispense ?

Oui non

3. Y a-t-il des élèves qui malgré la dispense participent aux cours ?

Oui non

4. Accepteriez-vous les élèves dispensés ?

Oui Non

Dans quelles conditions les accepteriez-vous ?

.....

5. Avez-vous été formé pour enseigner un sport adapté pour handicapé ?

Oui non

6. Y a t-il un contact avec Handisport ?

Oui non

7. Les handicapés participent-ils à l'UASSU en tant :

Athlètes? Supporters ? Encadreurs ?

8. Au cas où des élèves handicapés participent à vos cours, avez-vous rencontré des problèmes ?

Oui non

Si oui de quelle nature ?.....

Suite questionnaire destiné aux professeurs d'EPS

9. Souhaiteriez-vous que les handicapés bénéficient de séances spécifiques d'EPS ? Oui non

10. Si oui - dans le créneau horaire normal
 - en dehors du créneau horaire normal

11. Que pensez-vous de la dispense octroyée aux élèves handicapés ?
(Choix multiples)

C'est tout à fait normal qu'ils soient dispensés

On peut leur choisir des activités

On doit avoir l'avis du médecin

On doit avoir l'avis des parents

Il est difficile de mélanger les handicapés et les valides

Il faut des séances à part

12. La pratique des APS :

- est bénéfique aux handicapés

- Présente des risques

- Doit être faite sans certaines conditions

- Doit être interdite aux enfants handicapés

13. Avez-vous fait des démarches pour faire participer les handicapés aux APS ? Oui non

Si oui quels arguments avez-vous utilisés ?

.....

Si non pourquoi ?

.....

14. En dehors du cours des élèves handicapés vous empruntent ils du matériel pour jouer ? (ballons ou autres...)

Oui non

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- **BERNARD R.** : je veux bouger, je peux bouger, je progresse ;
EPS1, MAI 1995, n°73
- **CLAUDE J.P.** Contribution à une meilleure intégration en EPS - in dossier
n°23 Ed. Revue éducation physique et sport - 1995, n° 23, pp. 1-285
- **GILLIG J.M** (1996) intégrer l'enfant à l'école. Dunod. Une nouvelle
conception du handicap.1996
- **LAGREGERE A.** : 1985, l'accueil des jeunes handicapés à l'école, in les
cahiers du CTNERHI.
- **Loi d'orientation sur l'éducation** n°89-486 du 10 juillet 1989 - L'école
au service des élèves et des étudiants. Rapport annexé - L'intégration scolaire et
sociale des enfants et des adolescents handicapés Ministère de l'Education
nationale - 1989 Bulletin Officiel de l'Education Nationale Spécial n°4 du
31/8/1989.
- **Manuel d'Administration Sportive** : solidarité olympique C.I.O 1999
pages 87-88
- **M.PASQUALINI** : dossier n°23 handicapés physiques et inaptes
partiels en EPS.

ARTICLES :

- Classification Internationale du fonctionnement du handicap et de la
santé : **O.M.S.**
- Le quotidien **Walfadjri** du 10 Mars 2007.
- L'aventure du handisport, Bimestriel, *Sport et Vie*, n° 22, janvier - février 1994.

ENTRETIENS

- Mr Agne
- Mr Guindo

MEMOIRE DE Mr ALIOUNE MGENGUE

« LE SPORT ET LES HANDICAPES MOTEURS » 1982

LIENS INTERNET

ENCARTA 2006 ET 2007

GOOGLE.COM

SENWEB

« <http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap> »

www.handicap-normandie.org

www.handicap-international.com

www.gironde-handicap.fr

GLOSSAIRE

A.P.S	:	Activité Physique Sportive
E.P.S	:	Education Physique Sportive
P.E.P.S	:	Professeur d'Education Physique et Sportive
U.A.S.S.U	:	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
A.P.A	:	Activité Physique Adaptée
C.I.H	:	Classification Internationale des Handicaps
C.I.M	:	Classification Internationale des Maladies
O.M.S	:	Organisation Mondiale de la Santé
O.N.U	:	Organisation des Nation Unies
U.N.E.S.C.O	:	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
U.N.I.C.E.F	:	fond des nations unies pour l'enfance
O.N.G	:	Organisation Non Gouvernementale
I.N.S.E.P.S	:	Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport
C.T.D	:	centre talibou dabo